



Bordeaux le mardi 17 juin 2014

## Ouverture des Formations Paritaires Mixtes Académiques

Déclaration des commissaires paritaires des syndicats de la FNEC-FP-FO :  
SNFOLC et SNETAA-FO

Monsieur le Recteur,

Cette FPMA se tient au moment où le ministère veut publier les décrets refondant les obligations de service des professeurs du second degré, textes présentés par Vincent Peillon au Comité Technique Ministériel du 27 mars. Ce projet, s'il était appliqué, alourdirait considérablement les missions des enseignants tout en réduisant leur rémunération. Cette FPMA se tient également après la mobilisation interprofessionnelle du 15 mai contre ces politiques de rigueur, c'est à dire pour le dégel du point d'indice de la fonction publique, pour le maintien du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires.

Aujourd'hui-même, le ministère réunit un groupe de travail relatif à la formation des Conseillers d'orientation psychologues. Il y propose la fusion au sein d'un même corps de psychologues de l'Éducation, les psychologues scolaires du primaire et les Conseillers d'orientation psychologues du secondaire.

Nous sommes attachés au recrutement spécifique de chaque corps et au maintien intégral du statut national des COP qui sont des personnels de l'Éducation nationale, nommés en CIO et qui interviennent en établissement scolaire.

Rappelons que les 3.764 ETP « créés » au plan national, pour la rentrée 2013, ont été mobilisés pour accueillir des étudiants admissibles du concours 2013-2. FO continue à s'opposer au retrait de postes statutaires. La mise au mouvement de tous les postes rejoint donc la revendication d'un retour à un véritable droit à mutation pour l'ensemble des personnels. Par ailleurs, FO s'oppose à ce que des collègues subissent des compléments de service non statutaires.

Dans le cadre de cette FPMA, nous avons à examiner les candidatures de nos collègues à la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée. Force est de constater que, comme cela était à craindre, les possibilités d'affectation sont faibles. Nombre de collègues s'interdisent même de demander une mutation, considérant que ce projet, serait, de toute façon, voué à l'échec. De plus, ils craignent qu'en étant les derniers arrivés dans l'établissement, ils soient les premiers à partir en mesure de carte scolaire ou en complément de service.

Les causes de la faiblesse des possibilités d'affectation sont nombreuses, par exemple :

- La multiplication des postes spécifiques dans l'académie,
- le nombre élevé de postes bloqués pour les futurs fonctionnaires stagiaires. A notre connaissance 838 supports sont réservés dont 509 supports à temps plein. Ainsi, environ 60% des stagiaires auront un temps complet pour les certifiés, agrégés et PLP.

Nous demandons le retour à un service compris entre 5 et 6 heures pour les stagiaires en pratique accompagnée.

FO revendique le maintien d'un groupe de travail au mois d'août, et souhaite la tenue d'un GT pour une affectation des futurs stagiaires sous le contrôle des élus paritaires académiques. Nous demandons que les TZR ne soient pas affectés sur plusieurs établissements, plusieurs communes. Nous déplorons un nombre insuffisant de TZR qui ne permet pas d'assurer tous les remplacements. Par exemple, nous avons connaissance d'une vacance de trois mois en lettres classiques.

Les disparités observées au plan national, d'une académie à une autre, que ce soit pour les affectations sur poste fixe ou pour l'affectation des TZR, placent les personnels dans une situation d'inégalité de droits. C'est pourquoi FO continue à revendiquer le retour à un mouvement à gestion nationale, non déconcentrée.

FO a déploré la réforme des STI, dont elle continue à exiger l'abandon, et les conséquences particulièrement fâcheuses pour les enseignants. D'ailleurs le rectorat d'Aix-Marseille a reconnu que le suicide de notre collègue du lycée Artaud à Marseille est imputable au service.

Nous remercions Monsieur le Recteur de prendre en compte les situations spécifiques de certains collègues. Mais lors des GT dossiers médicaux, nous avons constaté que certains cas difficiles n'ont pas été pris en compte et contraindront l'administration à suivre les agents concernés en aval.

Monsieur le Recteur, nous apprécions que pour la troisième année consécutive les projets n'aient pas été communiqués avant les FPMA.

Nous remercions les services du Rectorat pour leur disponibilité.